

Compte-rendu du comité syndical du 17 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 janvier à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents:

Alby-sur- Chéran	3 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les- Frasses	2 représentant	Gilles VIVIANT Jean Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	•
Héry-sur-Alby	2 représentants	Jacques ARCHINARD Claudine GROSJEAN
Saint Sylvestre	2 représentant	Christel CASSET Sylvie LEIGNEL

<u>Procuration</u>: Patrick CLAVEL à Jacques ARCHINARD et Jérôme LECOMTE à Jocelyne BOCH.

<u>Excusés</u>: Jérôme LECOMTE, Marie-Luce PERDRIX, Valérie LONCHAMBON, Catherine DIEMERT, Patrick CLAVEL.

Madame Gyliane CLERC est nommée secrétaire de séance.

Bienvenue de la part de Madame la Présidente et présentation de ses vœux à l'Assemblée.

Avant d'aborder le Conseil Syndical, Madame la Présidente présente à l'Assemblée MM. DUISIT et MATIN, venus exposer leur projet, prévu le 16 juillet 2022, « 6500 minutes de Football pour le monde »

Ce projet est porté aujourd'hui par un Collectif de personnes qui envisage de se constituer en association lors d'une assemblée générale constitutive prévue mi-février.

Leur but est de prendre le contre-pied de la coupe du monde organisée au Cathare en organisant une manifestation « alternative » rendant hommage aux 6500 ouvriers qui ont trouvé la mort en construisant les stades.

« 6500 minutes de Football pour le monde » sera décliné par la programmation de matchs (4 matchs de 90 minutes) avec en marge des conférences.

6 Thématiques retenues actuellement :

- sport et infrastructures : quels critères retenus pour organiser une coupe du monde dans un pays en grande difficulté ?

- le travail dans le foot : inadéquation entre le salaire des joueurs et celui des travailleurs qui construisent les stades.
- le foot comme lien social avec un focus sur les petits clubs
- le foot, bastion de la virilité : quelle place pour le foot féminin
- le foot comme laboratoire du développement d'une politique sécuritaire (vidéo surveillance dans les stades).

Des expositions et ateliers artistiques ainsi que des animations diverses seront prévus tout au long de la journée.

Les organisateurs de cette journée considèrent que les infrastructures du Syndicat répondent à leurs besoins.

Après cette présentation, Monsieur Jacques ARCHINARD souligne que le Territoire a besoin de grands événements pour fédérer sa population, que l'orientation donnée peut interpeller chacun d'entre nous sur le monde et que ce projet d'évènement culturel et sportif apporte une résonnance particulière. Il souhaite que l'évènement soit considéré comme une fête du foot mettant en exergue le lien social que celui-ci peut développer, sans polémique ou orientation politique.

Il précise qu'avant cette présentation en Conseil Syndical, Madame la Présidente et lui avaient déjà eu un premier entretien sur ce projet. Ils avaient notamment demandé à ce que ce Collectif rencontre Monsieur le Président du F2C pour que le club soit partenaire de cette manifestation.

Monsieur Gilles VIVIANT témoigne du professionnalisme du Collectif et de la capacité de ses membres à organiser de grands évènements. Il estime ce projet intéressant.

Concernant l'aspect financier de cette journée, des partenaires comme le Département 74 et le Parc Régional des Bauges seront sollicités. Le budget prévisionnel est estimé à environ 40 000 €.

Madame Gyliane CLERC souligne qu'un ancien joueur professionnel réside sur la Commune de CHAPEIRY et pourrait être contacté.

A l'évocation d'invitation de personnes connues, Monsieur Jacques ARCHINARD intervient en rappelant que les personnalités du monde du Football devraient se déplacer gratuitement.

A l'issue de cette présentation, Madame la Présidente propose la constitution d'un groupe de travail associant des élus (la Commission Sport) et une partie du personnel du Syndicat pour bien cerner tous les aspects du projet.

Après le départ de MM. DUISIT et MATIN, Madame la Présidente sollicite l'avis de l'Assemblée et celle-ci émet un avis favorable de principe sous :

- La nécessaire transformation du Collectif en une association déclarée auprès de la Préfecture ;
- L'indispensable association du F2C à ce projet;
- Le suivi par le SIPA de l'organisation de cette journée ;
- La maîtrise de son aspect politique et une nécessaire discussion sur les thématiques choisies pour les conférences.

Madame La Présidente indique qu'elle renverra un message au collectif, résumant les attentes des élus pour que la manifestation puisse se réaliser.

Présentation achevée à 21 h 00.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 29 novembre 2021

Madame Claudine Grosjean, Déléguée de la Commune d'HERY SUR ALBY souhaite obtenir confirmation de l'intégration de l'Ecole de Musique du Pays d'Alby au 1^{er} avril 2022. Madame la Présidente indique que la phase administrative notamment en ressources humaines est lourde et qu'il convient d'être très prudent sur la partie financière.

Ainsi il avait été convenu avec Monsieur le Président de l'Association de l'Ecole de Musique du Pays d'Alby de différer administrativement cette intégration au 1^{er} avril de façon à ce que tous les aspects soient minutieusement préparés. Il est précisé que les Services des 2 structures se rencontrent régulièrement avec mensuellement un point de situation avec les Présidents respectifs.

Cette précision ayant été apportée le compte-rendu est adopté à l'unanimité

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

I- <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>

1) Intégration CUSY

Durant l'année 2021, Madame le Maire de CUSY et Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby se sont rencontrées à plusieurs reprises pour échanger sur la possibilité d'une prochaine intégration de la commune de CUSY dans le Syndicat sachant que cela obligerait le Syndicat à modifier ses statuts.

La commune de Cusy a préféré, pour l'instant, signer la convention d'Entente Intercommunale du Pays d'Alby pour l'utilisation d'équipements et de services sociaux, culturels et sportifs;

Par délibération du 02 décembre 2021, le Conseil Municipal de CUSY, a délibéré favorablement à la signature de la convention d'entente Intercommunale du Pays d'Alby, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame la Présidente souligne que la Commune de CUSY a volontairement intégré l'option « sport » dans cette convention, ce qui n'est pas le cas pour ST-FELIX et MURES.

Le montant versé par la Commune de CUSY au Syndicat sera, a priori, de 25 537 € annuel.

Cette possibilité d'intégrer « l'option sport » sera soumise également aux Communes conventionnées de SAINT-FELIX et MURES.

Après cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer la Convention d'Entente Intercommunale du Pays avec la Commune de CUSY et dit que les termes de celle-ci sont applicables sans délai.

2) Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour l'utilisation des équipements sportifs du SIPA

Avec l'élection d'une nouvelle présidence au Conseil Départemental de la Haute-Savoie, il a été revu la périodicité d'application de la convention d'utilisation des installations sportives des communes ou leurs groupements par les Collégiens.

Depuis 2022, celle-ci devient annuelle.

Pour ce qui concerne le SIPA, l'année scolaire 2020-2021 a permis de percevoir 13 234 €.

A titre d'information, et pour cette année scolaire 2021-2022, la participation du Département se monte à :

- Gymnases, salles spécialisées : 8.85 € / Heure ;
- Stades, terrains de plein air : 4.60 € / Heure ;

Le Conseil Syndical consulté, autorise à l'unanimité Madame la Présidente à signer cette convention.

3) Convention avec les Communes partenaires du Syndicat pour accéder aux services SVP (service juridique en ligne)

En début d'année 2022, le syndicat a souscrit un abonnement auprès d'un Cabinet d'Expertise SVP qui répond à toutes demandes juridiques, pour tous les domaines de compétences des Collectivités Territoriales (au sens large de l'appellation : agglomération, EPCI).

Le Syndicat dispose de 6 adresses mails, et seules 2 sont utilisées.

Madame la Présidente souhaite proposer aux Collectivités partenaires du Syndicat l'accès à ce Cabinet en leur proposant l'utilisation des 4 adresses mails non utilisées, moyennant un coût de 90 € mensuels (450 € HT réglés mensuellement par le SIPA/6 = 75€ HT par adresse mail, soit 90€ TTC)

Cette démarche s'inscrit dans le projet de « Mutualisation » de compétences entre les communes partenaires et associées du Syndicat.

A ce jour 3 communes sont intéressées par ce service et un projet de convention leur a été adressé. Dans l'hypothèse où leur demande serait confirmée, une convention sera signée.

Le Conseil Syndical se félicite de ce premier pas vers la mutualisation et autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ladite convention avec les Communes qui pourraient en faire la demande.

II- RESSOURCES HUMAINES

<u>Rupture Conventionnelle</u>: Le Conseil Syndical n'a pas accepté de signer une rupture conventionnelle avec un agent de la crèche qui en faisait la demande. Toutefois, le Service Ressources Humaines, accompagnera cet agent, autant que faire se peut, dans une reconversion professionnelle.

III- QUESTIONS DIVERSES:

<u>Désordres Auditorium</u>: Dans le cadre des désordres constatés dans l'auditorium (fissure de la dalle de l'entrée A) et des premières préconisations du Cabinet PEXIN, 9 étais ont été posés, ce qui a permis la réouverture de l'auditorium.

S'en suivra une deuxième analyse, plus poussée, par le Cabinet précité qui permettra de connaître les travaux qui devront être réalisés pour solutionner ces désordres.

Parallèlement, il a été pris contact avec un avocat spécialisé « en bâtiment » qui pourra orienter le Syndicat vers une action en justice. Le rendez-vous est fixé au 19 janvier.

<u>Centre de loisirs</u>: Le 12 janvier, s'est tenu une réunion avec les Maires du Pays d'Alby sur le devenir des Centres de Loisirs du Pays d'Alby.

Il en ressort, au vu des chiffres fournis que le Centre de Loisirs de Gruffy manque cruellement de places d'accueil et qu'il manque visiblement une structure rive gauche (Axe ST FELIX-ALBY-SUR-CHERAN- CHAPEIRY).

Lors de cette réunion, aucune commune n'a indiqué avoir des locaux pour mettre à disposition d'un futur centre de loisirs supplémentaire.

Seule la commune d'Héry/Alby qui accueille déjà des enfants durant les vacances d'été a indiqué qu'une réflexion pourrait se tenir pour ouvrir l'accueil les mercredis et, éventuellement les petites vacances.

L'aspect financier a également été abordé avec la contrainte du montant des allocations de compensations allouées pour les CLSH (centres de loisirs sans hébergement)

Pour mémoire, Madame la Présidente, intervient, en rappelant qu'aujourd'hui déjà, l'enveloppe budgétaire des subventions versées aux centres de loisirs du territoire dépasse le montant des allocations de compensation.

Ce projet de Centres de Loisirs porté par le Syndicat doit tenir compte pour sa partie financière de l'intégration de l'Ecole de Musique. Une réunion sera réorganisée dès que les prospectives financières 2022 et pour les années à venir pourront être présentées.

<u>Ecole de Musique</u>: Comme l'avait cadencé Madame la Responsable des Ressources Humaines, les entretiens des professeurs de musique ont commencé. Ils ont pour objectif d'expliquer la transposition de leur statut « associatif » vers la Fonction Publique mais aussi de leur présenter leur nouveau cadre d'emploi.

Ces entretiens devraient s'achever fin février 2022.

<u>Détransferts</u>: Avec une relance auprès du Grand Annecy fin décembre, il est espéré une signature prochaine des actes de détransfert entre le Grand Annecy, la Commune d'ALBY SUR CHERAN et le Syndicat.

<u>Conseils Syndicaux</u> : Madame la Présidente transmet à l'Assemblée la listes des Comités Syndicaux jusqu'à la fin 2022 :

28 février, 28 mars, 2 mai, 13 juin, 12 septembre, 24 octobre, 28 novembre

<u>Arrivée de nouveaux agents</u> : Avec l'ouverture du Service Jeunesse, la Commission « Enfance Jeunesse » a retenu la candidature de Madame Audrey DE GOVE.

Suite au départ de Magali GIRIER, Directrice Adjointe de la Crèche, la même commission a retenu la candidature de Madame Loreleï THOMAS.

Ces deux agents débuteront le 17 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

La Secrétaire de Séance,

Gyliane CLERC

La Présidente,

Jocelyne BOCH